



Cormoret

VIEILLE-ROUTE ---INFO N° 2

Aménagements routiers

Conduites diverses

1^{ère} étape

1. Généralités

Aucun recours n'a été déposé contre les crédits de la commune ou du Syndicat des Eaux, les travaux peuvent commencer selon le programme cadre.

Comme dit précédemment le chantier va se développer d'Ouest (Raissette) en direction Est (Peluse).

2. Programme

Les travaux du forage dirigé sous la Raissette pour passer la conduite du chauffage à distance ont été réalisés par La Praye énergie.

L'entreprise Rossi Vuileumier & Fils va préparer les raccordements provisoires pour l'alimentation en eau des bâtiments.

L'entreprise Electro Grand Chasseral posera les mises à terre provisoires si aucune autre entreprise électrique ne l'aura entrepris avant.

L'entreprise Haenzi va installer sa zone de chantier et débutera à son tour ses travaux à l'Ouest de la Raissette. La chaussée sera ouverte sur toute sa largeur pour la pose des nombreuses conduites.

Tous ces travaux vont débiter de suite pour certains et dès le 4 mai pour d'autres.

Les travaux vont s'étendre sur environ 6 mois.

3. Places de parc provisoires

Six places de parc provisoires (voir le plan annexé) ont été aménagées sur le terrain à côté de l'immeuble Résidence avec un accès depuis la route cantonale par le bâtiment n° 22 (M. Paillard). Les places seront attribuées par la direction des travaux en fonction de l'avancement du chantier.

4. Effets sur le trafic

Comme nous l'avons dit et expliqué à plusieurs reprises ces travaux entraîneront des perturbations du trafic sur TOUTE la longueur de la route. Les camions du chantier Haenzi doivent pouvoir circuler entre la zone du chantier et le chemin de la Douzette.

Une interdiction générale de stationner sera mise en place sur tout le tronçon.

Nous demandons aux voisins et usagers de bien respecter la signalisation et d'informer leurs visiteurs, livreurs et autres artisans.

Les cheminements des piétons yc les écoliers ne sera plus possible dans la zone du chantier sauf pour les riverains. C'est l'entreprise Haenzi qui aménagera ces accès aux bâtiments au fur et à mesure de l'avancement.

Une déviation pour les piétons sera mise en place par le trottoir de la route cantonale.

Les cyclistes ne pourront également plus passer par la zone du chantier.

Le trafic motorisé sera interdit, sauf pour les riverains afin d'accéder à leur bâtiment mais avec des restrictions dues aux travaux.

Les **Services du feu, de la police et des ambulances** ont été informés et le seront encore au fur et à mesure de l'avancement.

5. Suite des travaux

D'autres informations suivront régulièrement. Une pause sera faite par l'entreprise Haenzi aux vacances d'été.

Le BAMO
Ermatinger R.
079 689 73 06

Distribution :

Qui	Adresses	oui	non
Commune de Cormoret	X	
Collectes des déchets	Commune	X	
Population en générale FAC	Commune	X	
SEAUCC - secrétariat	vanessa.fux@seaucc.ch	X	
SEAUCC - fontainiers	daniel.jenzer@cormoret.ch jordan.zeller@seaucc.ch	X	
Service du feu - commandant	commandant@courtelary-cormoret.ch	X	
Police cantonale St Imier	stimier@police.be.ch	X	
Service des eaux St-Imier	christian.zihlmann@st-imier.ch	X	
Ambulance centrale Bienne	snz-arbag@ambulance.be.ch	X	
Berne Wander Weg (chemins)	stephane.girardin@beww.ch	X	
Riverains proximité des travaux	Selon liste	-	
Riverains 1 ^{ère} étape	Selon liste	X	
Entreprises et services	Avec PV du chantier	-	
Autres mandataires	Avec PV du chantier	-	
Poste St.Imier	Adresse non disponible	X	